

SÉNAT



Trizay, le 12 septembre 2007

Monsieur Louis-Julien SOURD
Président de la Commission
Particulière du Débat Public
17, Cours du Château Rouge
33000 BORDEAUX

Monsieur le Président,

La Commission nationale du débat public a décidé au cours de sa séance du 4 avril 2007 d'organiser un débat public sur le projet de construction d'un terminal de réception, stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié au Verdon-sur-Mer, projet soumis par le maître d'ouvrage 4GAS.

Le débat public qui va se dérouler jusqu'au 14 décembre prochain vise, notamment, à mettre en discussion l'opportunité de ce projet et débattre de tous ses aspects

Sur les neuf réunions publiques mises en place, cinq d'entre elles auront lieu sur la rive Girondine, trois à Bordeaux et une seule est prévue en Pays Royannais, avec pour chacune un thème différent.

Ainsi, les citoyens et les élus concernés qui souhaitent appréhender le projet dans sa globalité devront participer à l'ensemble des débats, ce qui est matériellement quasi impossible.

Compte tenu de la localisation et de l'importance du projet, les deux rives de l'Estuaire de la Gironde sont concernées par ce projet et doivent avoir accès à l'information et au débat dans les mêmes conditions.

Cette mesure d'équité me semble indispensable en amont d'un projet qui suscite d'ores et déjà de nombreuses inquiétudes.

Aussi, il me serait agréable que vous m'informiez des mesures qui peuvent être mises en œuvre pour permettre à l'ensemble de nos concitoyens d'avoir accès au débat public dans les meilleures conditions possibles.

La présente n'a d'autre objet que de relayer les préoccupations des élus et de la population.

Sachant tout l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Michel DOUBLET
Sénateur de Charente-Maritime